



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/12/2024**

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 10 décembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 14	Gérard Dèque, Sandrine Boillot, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit, Samuel Périody, Florence Collino, Gaël Marandin, Bénédicte Lavier.
Nombre de Conseillers représentés :	Excusés :
Début de séance : 20h30	Absent : Estelle Remacle.
Fin de séance : 21h30	Pouvoirs :
	Secrétaire : Alicia Berthier-Derose

LOGEMENT DES GENDARMES / LOGEMENT D'URGENCE

CONVOCATION
LE 10 12 2024

Depuis le 14/10/2024, une famille est accueillie dans le logement situé 16 rue du village, dans le cadre d'un accueil d'urgence suite à un sinistre.

AFFICHAGE LE

26/12/24

Cet accueil devait se terminer au 15/12/2024 mais le logement de la famille n'est toujours pas disponible, et la gendarmerie vient de nous informer de la présence d'un renfort sur la commune prochainement.

Pour ne pas déménager la famille, M. le Maire a procédé à diverses recherches pour trouver des studios pour les gendarmes.

Aussi, il demande l'autorisation au conseil municipal de payer un loyer pour ces logements, sachant qu'un loyer sera demandé en compensation à la famille logée. Le loyer sollicité pour le logement d'urgence sera de 1300 € / mois.

Après échanges, le conseil municipal donne mandat à M. le Maire pour agir au mieux des intérêts de la commune en louant pour les renforts de gendarmerie :

- soit un grand logement adapté à l'accueil de plusieurs gendarmes
- soit plusieurs studios pouvant accueillir un gendarme (dans le cas de gendarmes de sexes opposés)

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2024

Application agréée E.legalite.com

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une convention d'occupation du logement d'urgence avec un loyer mensuel de 1300 €/mois, du 16 décembre 2024 au 31 mars 2025.

- approuve la location, par la commune de logements pour héberger les renforts de gendarmerie

- autorise le Maire à accomplir les démarches nécessaires et engager les sommes nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

